

- Séance publique du lundi 18 novembre 2019 -

MALGRÉ LES «COUPS DE L'ÉTAT», LE DÉPARTEMENT AGIT ET REDISTRIBUE

La période de préparation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité, en la comparant aux années antérieures et aux attendus de la stratégie financière pluriannuelle. Cet exercice permet notamment de vérifier que les choix opérés en 2015 pour corriger la trajectoire dangereuse vers laquelle était dirigé le Département ont porté leurs fruits, malgré les nombreuses charges nouvelles ajoutées en cours de mandat par le législateur, contribuant un peu plus chaque année à l'asphyxie financière des Départements.

En effet, après plusieurs attaques franches sur les recettes – la baisse historique de la DGF et le transfert d'une partie de la CVAE à la Région – le Gouvernement s'est acharné à bloquer les dépenses de fonctionnement qui sont pourtant largement consacrées aux actions relevant de la solidarité nationale.

Le « pacte de Cahors », imposé unilatéralement aux 322 plus grandes collectivités françaises vise à limiter l'évolution des dépenses à +1,2 % par an de 2018 à 2020. Si nous n'avons pas attendu l'État pour engager une gestion saine et durable du budget départemental, ce pacte financier nous place délibérément sous sa tutelle financière et politique. Bien plus, il vient jouer les arbitres parmi nos autres dépenses de fonctionnement. En effet, pour financer les augmentations décidées par l'État (revalorisation du RSA, mesures pour les PA et PH, augmentations de la masse salariale ... etc.) nous devons sacrifier, ou tout au moins bloquer toute nouvelle dépense, dans les autres budgets d'intervention nécessaires aux habitants des Deux-Sèvres, notamment dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, de l'agriculture ou encore en faveur du secteur associatif.

C'est dans ce contexte que nous avons engagé et mené à leur terme des actions responsables de correction d'une gestion passée marquée par les insuffisances et des faiblesses. Ces actions énergiques ont été d'autant plus difficiles qu'elles étaient faites sous la contrainte du temps. Mais la préparation budgétaire devient donc un exercice de plus en plus complexe. L'absence de visibilité sur les réformes annoncées – et souvent décalées – rendent la tâche encore plus ardue.

C'est le cas de deux grands textes attendus pour 2020 : la loi Grand Âge et Autonomie présentée en janvier 2020 et la loi «décentralisation et différenciation» prévue pour juin, qui vont à nouveau fortement impacter les finances départementales. La stratégie gouvernementale est clairement destinée à affaiblir davantage les Départements. Elle se manifestera à nouveau avec le transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes, marquant ainsi la fin de l'autonomie fiscale, de la capacité pour les élus locaux de décider du montant des recettes et la rupture du lien entre le territoire, la contribution des habitants et l'action publique.

Cette fois-ci, la recentralisation avance à découvert : les Départements vont désormais passer sous la tutelle de l'État pour près de 98% de leurs recettes ! Quand on sait qu'un peu plus de 60% des dépenses de fonctionnement (solidarité nationale) sont elles aussi contrôlées par l'État, on peut légitimement s'interroger sur ce qu'il reste de la libre administration des collectivités...

Comment gérer une grande collectivité dans pareil contexte ?

Il n'est d'autre alternative que celle de maintenir le cap fixé en 2015 : rigueur de gestion et optimisation des dépenses, afin de redresser les comptes et dégager des marges de manoeuvre, principalement en investissement.

L'analyse financière de la collectivité montre que le cap est tenu et que les choix opérés en début de mandat étaient les bons.

Aujourd'hui, l'ensemble des fondamentaux et des indicateurs de gestion sont repassés au vert pour le budget de la collectivité. Nous dégageons un autofinancement quasiment doublé et nous empruntons beaucoup moins pour réaliser nos investissements qui n'ont jamais été aussi élevés sur une durée de 5 ans !

Ces orientations budgétaires sont aussi l'expression de notre volontarisme politique tenace qui nous permet de résister aux attaques incessantes envers la collectivité départementale et même d'aller de l'avant dans la vision libérale qui nous anime : les gains issus des efforts de gestion sont immédiatement investis ou redistribués aux Deux-Sévriens.

La mise en place du budget participatif, doté de 2 millions d'euros, les nombreux projets d'investissement en matière éducative, routière, bâtementaire et numérique, en sont l'illustration parfaite. Chaque euro dégagé est utilisé pour améliorer le quotidien des habitants et non pas pour créer des charges supplémentaires structurelles.

L'an passé, nous avons décidé de réduire le taux de la taxe foncière afin de redonner au plus vite du pouvoir d'achat aux habitants, alors que le pays était traversé par un mouvement citoyen de grande ampleur dont les revendications portaient notamment sur le ras-le-bol fiscal.

Pour 2020, nous poursuivons cette démarche de redistribution en satisfaisant l'un de nos engagements pris en 2015 : le taux de la taxe d'aménagement connaîtra une baisse historique qui, au-delà de soulager les ménages, devrait profiter aux artisans et professionnels du bâtiment et soutenir ainsi le développement économique.

Dans la même perspective, nous poursuivons notre souhait de réduire encore la pression fiscale sur les habitants si le contexte le permet pour 2020.

Cette étape sera le marqueur de ce mandat : la majorité départementale tient l'ensemble des engagements qu'elle a pris devant les Deux-Sévriens. Elle fait la démonstration qu'elle gère sérieusement et efficacement la collectivité, dans l'intérêt exclusif des habitants des Deux-Sèvres.

- Fiscalité -

UNE BAISSÉ INÉDITE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT



Instituée en 2012, la taxe d'aménagement est payée par tout acteur (particulier, entreprise, collectivité...) réalisant des travaux de construction avec permis de construire ou déclaration préalable. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

En Deux-Sèvres, le taux de la part départementale fixé à 2,5 % est resté inchangé depuis son instauration en 2012. La recette perçue par le Département au titre de cette taxe devrait s'élever à environ 3 M€ pour l'année 2019.

A l'occasion de la séance publique dédiée aux orientations budgétaires, la majorité départementale a proposé une baisse significative de 10 %. Cette mesure, rendue possible grâce à une santé financière retrouvée, est un acte fort pour le développement du territoire.

10 % d'imposition en moins, c'est autant de pouvoir d'achat rendu aux familles qui souhaitent investir dans un projet immobilier. C'est autant de capacité d'investissement et de développement redonnée aux entreprises qui s'agrandissent ou s'installent en Deux-Sèvres. Nul doute que cette décision contribuera au dynamisme de toute la filière locale du bâtiment, en favorisant la mise en oeuvre de nouveaux projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement.

A titre d'exemple, pour la construction d'une maison d'habitation de 120 m², cette baisse représente 132 € d'économies. Pour un bâtiment industriel de 1 000 m², ce sont près de 941 € qui resteront dans les caisses de l'entreprise.

Après avoir réduit le taux de la taxe sur le foncier bâti lors du précédent exercice, la majorité départementale tient ses promesses en réduisant à nouveau la pression fiscale. Cet effort sans précédent de redistribution aux Deux-Sévriens montre toute la pertinence de la politique menée depuis 2015 pour rendre plus efficace l'action départementale tout en réduisant les frais de fonctionnement de la collectivité.

Avec cette mesure, la majorité départementale solde l'ensemble des engagements pris en 2015.

- Plan Santé 79 -

UN ENGAGEMENT INÉDIT ET VOLONTARISTE CONTRE LA DÉSERTRIFICATION MÉDICALE



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS EN DEUX-SÈVRES

Depuis 2015, le Département agit pour le « bien-vivre » en Deux-Sèvres, en améliorant le quotidien des habitants et l'attractivité du territoire, en milieu rural comme en milieu urbain. Fibre optique, modernisation de tous les collèges, développement touristique, infrastructures routières, équipements des communes... Autant d'actions qui font de la vie en Deux-Sèvres une chance, plus encore qu'hier.

Ces interventions ne doivent pas masquer les combats indispensables à mener pour faire des Deux-Sèvres une terre toujours plus accueillante et dynamique.

L'accès aux soins en est un. Il est même l'un des enjeux majeurs soulevés par les habitants. Pour 8 Français sur 10, la santé est la première préoccupation quotidienne, avant la question des ressources, de l'emploi ou leurs proches. Selon une étude IFOP réalisée pour Familles Rurales en octobre 2018, « les habitants en milieu rural citent la lutte contre la désertification médicale comme la première action que doivent mener les pouvoirs publics ».

Cette préoccupation fait écho aux difficultés quotidiennes des habitants pour obtenir un rendez-vous avec un praticien de santé ; et ce en tout point du territoire. Les chiffres de la démographie médicale en Deux-Sèvres confirment ce constat et présagent même une aggravation dans les prochaines années :

- > 75 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants en Deux-Sèvres. 100 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit du taux le plus bas de la région.
- > 31,5 % des médecins généralistes libéraux deux-sévriens ont plus de 60 ans. 60 % ont plus de 55 ans. Il s'agit du 2^{ème} taux le plus bas de la région.
- > Une situation similaire en ce qui concerne les médecins spécialistes, avec de surcroît le constat de certaines zones blanches en Deux-Sèvres.

Le manque de médecins est prégnant ; on constate la même carence dans d'autres professions de santé telles que les sages-femmes ou les infirmiers, qu'il s'agisse des secteurs urbains ou ruraux.

LE DÉPARTEMENT ENGAGE LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D' ACTIONS AVEC SES PARTENAIRES

Le Département s'engage dans l'élaboration d'un plan d'actions offensives pour lutter contre la désertification médicale.

Ce plan sera l'occasion de coordonner tous les efforts déjà menés localement en la matière, tout en identifiant les actions nouvelles à mettre en œuvre pour attirer et retenir les professionnels de santé en Deux-Sèvres. Dans un esprit de concertation, le Département, en tant que chef de file des solidarités, jouera pleinement son rôle de coordonateur et consacrera des moyens humains et financiers nécessaires.

Ce travail partenarial avec des acteurs déjà très impliqués (Département, agences de l'Etat, EPCI, communes...) bâtira des réponses aux problématiques suivantes : Quels sont les critères de choix pour l'installation des médecins et des professionnels ? Quels services développer pour les attirer en Deux-Sèvres ? Où doit-on agir en priorité sur le territoire ? Quelles sont les attentes des Deux-Sévriens en la matière ? Quelles solutions complémentaires peuvent favoriser l'accès aux soins sur le territoire ?

Ces questions alimenteront la réflexion collective initiée aujourd'hui et qui devra déboucher en 2020 sur un programme d'actions inédit dans notre département co-construit avec l'ARS et l'ordre des médecins. Concrètement, voici le calendrier prévisionnel de l'opération :

> [Décembre 2019](#) : un dispositif d'aides financières aux stagiaires internes et à l'installation en Deux-Sèvres sera proposé pour 2020 ; afin d'agir auprès des prochaines promotions de professionnels.

> [Janvier 2020](#) : lancement des consultations et de l'expertise, animées par une instance de pilotage (ARS, collectivités, ordre des médecins,...) afin de construire le Plan Santé 79. Ce travail débutera par un diagnostic : état des lieux des dispositifs existants, études quantitatives et qualitatives auprès des usagers et des professionnels sur les besoins et les manques constatés, enquête statistique sur l'accès aux soins en Deux-Sèvres.

> [Juin 2020](#) : adoption du Plan santé 79. Sur la base du diagnostic posé et des besoins identifiés, il comportera des mesures concrètes pour un meilleur accès aux soins en Deux-Sèvres. Ce plan d'actions pourra concerner par exemple, la télémédecine, les maisons de santé, le salariat des professionnels ou encore l'offre globale d'accueil des médecins à leur arrivée.

- Fibre optique -

LES PREMIERS DEUX-SÉVRIENS SERONT RACCORDÉS DÈS JANVIER 2020 !



POINT D'ÉTAPE SUR LE CHANTIER EN DEUX-SÈVRES

Les opérations techniques ont débuté en 2019 à Nueil-les-Aubiers, Bressuire, La Crèche et Parthenay. A la mi-novembre, les quatre nœuds de raccordement optique (cœurs des réseaux) de ces communes ont été installés, le dernier en date à Parthenay le 11 septembre. Dans la continuité, 31 points de mutualisation (armoires de desserte des différents quartiers) ont été mis en place et raccordés grâce à des opérations de passage de la fibre (sous-terrain et aérien). A ce jour, un tiers des travaux sont terminés dans ces quatre premières communes.

	BRESSUIRE	LA CRÈCHE	NUEIL-LES-AUBIERS	PARTHENAY
Pose du nœud de raccordement	Juillet 2019	Juillet 2019	Juillet 2019	Septembre 2019
Nombre de points de mutualisation	29	9	9	27
Nombre de prises raccordées à terme	10 260	2 860	3 260	9 202
Fin du chantier	4ème trimestre 2021	1er trimestre 2020	2ème trimestre 2020	4ème trimestre 2021

Le calendrier prévisionnel prévoit que 1 300 foyers seront raccordables à la fibre optique dès janvier 2020. Trois opérateurs ont déjà confirmé leur souhait de proposer leur offre sur le réseau deux-sévrien dès 2020 : Free, Orange et SFR. Les habitants seront informés des offres disponibles dans leurs communes au début de l'année prochaine. 2020 verra également la poursuite du déploiement du réseau dans les autres communes concernées par cette première phase.

DEUX PHASES DE DÉPLOIEMENT POUR FIBRER 100 % DU TERRITOIRE

Dès 2021, plus de 52 000 foyers seront raccordés dans 23 communes du Département et pour plus de 220 sites prioritaires (zones économiques, établissements scolaires, centres de santé, administrations...). Cette première phase est financée à hauteur de 18,7 M€ par le Département.

A horizon 2025, c'est l'ensemble du Département qui sera fibré dans le cadre de l'appel à manifestation d'engagements locaux lancé par l'Etat. Retenue à ce titre, la société Orange développera donc 90 500 prises supplémentaires pour assurer la couverture totale des Deux-Sèvres.

- Budget participatif -
**DÉJÀ 200 PROJETS DÉPOSÉS
PAR LES DEUX-SÉVRIENS**



Le 30 septembre dernier, par délibération en séance publique, le Département rejoignait le bataillon des collectivités françaises, majoritairement des Villes, engagées dans un dispositif de Budget participatif. Un outil qui répond à une demande de participation citoyenne notamment clamée sur les ronds-points de l'Hexagone dès le 17 novembre 2018.

Un mois et demi après sa mise en ligne, les idées déposées par les Deux-Sévriens sur www.budgetparticipatif79.fr font écho au besoin exprimé dont le principal objectif est l'amélioration du quotidien de chacun et le vivre-ensemble.

200 IDÉES DÉPOSÉES

Au 13 novembre dernier, on comptait quelque 200 projets déposés sur la plate-forme dédiée au budget participatif. Des débuts très encourageants si l'on compare aux statistiques d'autres collectivités déjà rompues à l'exercice. Des dépôts principalement réalisés par des particuliers. Les associations sont quant à elles en phase de concertation avant de choisir leur projet. Exercice de démocratie complet donc.

Parmi les thèmes émergents : la préservation de l'environnement, la mobilité et les services aux plus fragiles. De la création d'aires de jeux pour les enfants à l'acquisition de barnums pour les fêtes locales, en passant par la sécurisation d'itinéraires piétons ou cyclables jusqu'à la camionnette « tous services » accédant aux zones les plus isolées... les Deux-Sévriens ont des idées ! A noter que chaque projet intègre la dimension collective, il a été pensé pour profiter au plus grand nombre.

La phase de dépôt se poursuit jusqu'au 31 janvier 2020. Jusqu'au 31 mars 2020, les services du Département et chaque déposant travailleront ensemble pour affiner le projet avant la phase de vote. Du 3 avril au 20 mai 2020, tous les projets éligibles seront présentés et soumis au vote des Deux-Sévriens âgés de plus de 11 ans.

ENVIRON 5 % DE L'INVESTISSEMENT ANNUEL

Depuis son installation en 2015, la Majorité départementale a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement. Une enveloppe de 45 millions d'euros est dédiée chaque année à l'amélioration du quotidien des Deux-Sévriens. Entretien des routes, modernisation des collèges, aménagement du territoire, déploiement du Très Haut Débit... La collectivité va plus loin avec la mise en place de ce budget participatif. Aujourd'hui, elle confie les cordons d'une bourse de 2 millions d'euros aux habitants soit environ 5 % de l'investissement annuel. Une manière pour les citoyens et les associations de peser sur l'orientation des finances locales et de participer à la décision publique au-delà des isolements.

- Environnement -

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, PÉPINIÈRE DE PLANTEURS DE HAIES



Agriculteurs, collectivités, associations, entreprises ou propriétaires privés, du nord au sud du département, ont répondu à l'appel à projets pour soutenir la plantation d'arbres et de haies, bosquets, bandes boisées. Une diversité d'acteurs, soit 56 au total, impliqués aux côtés du Département dans la préservation de la mosaïque d'identités paysagères caractéristique des Deux-Sèvres. Ces projets de plantation représentent : 23,186 kilomètres de haies doubles ; 0,89 hectare de bosquets ou bandes boisées et 320 arbres plantés en alignement. Coût total : 142 066,38 euros TTC dont une subvention départementale de 66 539 euros.

Le soutien du Département s'élève à 60 % du montant total de chaque projet (HT) et porte sur des opérations groupées ou individuelles d'ampleur qui prendront racine dès fin 2019. Chaque prise en charge financière permet d'amortir les dépenses de chantier (achat des plants, tuteurs, protection contre le gibier, paillage) et les dépenses d'ingénierie (plafonnées à 20 % du total) pour la conception, l'accompagnement technique et la réalisation, la formation à l'entretien des haies ainsi que des animations pédagogiques ou de sensibilisation aux enjeux des plantations.

REPLANTER POUR PRÉSERVER LES GRANDS ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

Cette première édition s'inscrit dans un programme pluriannuel auquel le Département des Deux-Sèvres a décidé de consacrer 300 000 euros pour remédier au relâchement de ce maillage bocager constaté depuis plusieurs décennies.

Actuellement en Deux-Sèvres, le volume de plantations est de 35 à 40 kilomètres par an. Grâce à cet appel à projets qui sera reconduit en 2020 et 2021, le Département souhaite insuffler une nouvelle dynamique pour dépasser ce rythme de croisière et doubler le volume annuel de plantations. Ce programme incarne la politique environnementale du Département dont l'objectif est d'harmoniser développement de l'économie agricole, enjeux environnementaux et territoriaux. Avec cet appel à projets, la collectivité engage tout le territoire à agir pour la préservation de ces grands équilibres.

Les haies bocagères, et dans une moindre mesure les bosquets, arbres d'alignement ou espaces arborés présentent de multiples intérêts économiques, sociaux, environnementaux : forts enjeux agronomiques (rôle de brise-vent, protection contre l'érosion...), protection de la ressource en eau (meilleure infiltration des eaux de ruissellement, filtration des polluants), qualité paysagère et préservation du cadre de vie, prise en compte du changement climatique par leur rôle de régulation des températures et de stockage du carbone, production de biomasse par le bois énergie et parfois le bois d'oeuvre, protection contre les nuisances agricoles (bruit, odeurs, poussières, limitation des dérives de pesticides...).